

Casablanca, le 02 mars 2023

Objet : MISE A JOUR DE VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Dans le cadre de la certification de notre Système de Management de la Qualité et conformément au règlement intérieur article 12, nous vous rappelons que la mise à jour de votre dossier administratif est obligatoire.

I. Mise à jour annuelle avant le 31 Mars pour l'ensemble des bénéficiaires associés à votre adhésion des :

- **Conjoint (non libéral) :**
 - Déclaration sur l'honneur de non activité professionnelle ou salariale du conjoint (Formulaire PR2FR03).
- **Conjoint immatriculé (e) à la CNSS (non libéral) :**
 - « Attestation de non bénéficiaire AMO » à demander auprès de la CNSS ;
 - « Attestation de non bénéficiaire d'une pension » à demander auprès de la CNSS.
- **Veufs (ves) de l'adhérent (e) principal (e) :**
 - Attestation de non remariage.
- **Enfant âgé de 21 à 26 ans révolus :**
 - Certificat de scolarité ;
 - Certificat de célibat.

II. Mise à jour période selon l'évènement pour l'ensemble des bénéficiaires :

- **Evènement (Naissance, Mariage, Décès...) :** Les justificatifs desdits évènements doivent être fournis à nos services sous huitaine afin de mettre à jours la liste des bénéficiaires associés à votre adhésion ;
- **Changement de banque :** Les nouvelles coordonnées bancaires (Adresse banque, RIB...) doivent être communiquées sans délai à nos services ;
- **Nouvelles recrues :** Un dossier médical doit être renseigné pour valider votre adhésion à la Mutuelle.

Nous vous rappelons qu'à défaut de mise à jour du dossier administratif, dans les délais impartis, pourrait entraîner des retards dans le traitement de vos dossiers de remboursement et de vos demandes de prise en charge.

* Tous les formulaires MUPRAS sont consultables sur notre site www.mupras.com.

* Pour toute demande d'information nos services sont joignables par mail : contact@mupras.com ou adhesion@mupras.com.

A. SAMI
Président MUPRAS

SAMI Abdelmounime
Président Conseil
d'Administration MUPRAS

« MUPRAS DEPLOIE SES AILES POUR VOUS PROTEGER »